Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1390

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une réforme qui dérange

La réforme de l'indice des prix à la consommation, annoncée pour l'an 2000, ira bien au-delà de la traditionnelle remise à l'heure effectuée tous les dix ans. Au lieu d'un unique indice servant de pilier au système d'indexation généralisée, l'Office fédéral de la statistique publiera une batterie différenciée de données.
Ce nouveau système de pilotage économique sera plus précis, mais son maniement plus délicat.

PENDANT DES DÉCENNIES, l'influence de l'indice des prix a été capitale pour l'indexation des salaires, l'adaptation des rentes, le calcul partiel des loyers, la hausse des prix agricoles, l'évolution des tarifs publics et autres redevances radio-TV. Il a permis la justification de la hausse des barèmes des artisans, et de multiples autres professions. L'indexation tous azimuts a été sérieusement érodée par la crise, mais l'indice reste une vache sacrée. Sa réforme annoncée par l'Office fédéral de la statistique soulève des vagues qui iront grandissant. Car elle est loin d'être anodine.

Un coût de la vie surévalué

Les statisticiens de l'Office annoncent sans frémir que l'indice du coût de la vie, qu'ils publient depuis des décennies, surévalue l'évolution du coût de la vie. L'indice reflète avec exactitude le prix d'un panier-type de marchandises et de services, censé représenter celui d'un ménage moyen. Or, dans la réalité, le panier évolue constamment: les produits changent de qualité, le consommateur saute d'un produit à l'autre, d'un magasin à l'autre, des nouveautés surgissent chaque jour. En conséquence, le coût de la vie, à niveau constant de confort, augmente moins rapidement que le coût du panier-type. Les chercheurs américains estiment qu'il y a une différence de 1,1% entre «indice des prix» et «coût de la vie». Les statisticiens suisses, qui ont une manière plus mobile de calculer le prix du panier-type estiment que la différence ne dépasse pas 0,6%.

Impact sur les salaires

L'Office fédéral de la statistique continuera de publier un indice des prix sur la base du panier-type. Mais les employeurs auront des arguments, dans les négociations salariales, pour revoir à la baisse les indexations, là où elles existent encore. L'USS tonne déjà contre la transposition en Suisse des trouvailles statistiques américaines.

On peut comprendre les craintes de l'Union syndicale. Mais d'autres volets de la réforme annoncée par l'Office fédéral de la statistique peuvent leur offrir des armes nouvelles. Les nouvelles techniques permettront de calculer toute une série d'indices ciblés sur différentes catégories de la population. Le panier de dépenses d'une vendeuse, mère d'une famille monoparentale, n'est d'évidence pas le même que celui d'un directeur. Les syndicats affirment que les bas revenus ont un panier qui renchérit plus rapidement que celui des riches et qu'il conviendrait, par simple équité, d'indexer plus généreusement les salaires du bas de l'échelle. Avec l'introduction des indices multiples, les syndicats pourront exiger de Berne le calcul d'un indice spécifique pour les bas revenus. Les représentants des locataires pourront demander l'élaboration d'un indice partiel, comme le suggérait récemment *Domaine public* (voir *DP* n° 1383, «Indexation à un indice épuré»). Les rentes pourraient être adaptées à un indice reflétant les dépenses des retraités.

Des statistiques «à la carte», basées sur des méthodes fiables, devraient permettre une conduite plus précise de l'activité économique et une répartition sociale plus équitable. Dans la limite, bien sûr, du rapport de force des partenaires sociaux. Pour l'heure, les syndicats qui ne sont pas au zénith de leur puissance, préfèrent se cramponner à la règle simple et traditionnelle de l'indexation au bon vieil indice unique des prix à la consommation. *at*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
Jean-Claude Favez (*jcf*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression: IAM SA,
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
Site: http://www.domainepublic.ch
CCP: 10-15527-9